



1 Nouveau enregistrement dans l'enregistrement d'étranger

1-3 Articles d'enregistrement d'étranger

Conformément à l'article 4 de la loi d'enregistrement d'étranger, les articles à être mentionnés dans la fiche originale d'enregistrement d'étranger sont les suivants.

Articles à être mentionnés dans la fiche originale d'enregistrement d'étranger

- 1 Numéro d'enregistrement
- 2 Date d'enregistrement
- 3 Nom et prénom
- 4 Date de naissance
- 5 Sexe
- 6 Nationalité
- 7 Adresse ou domicile dans le pays dont la personne a la nationalité
- 8 Lieu de naissance
- 9 Profession
- 10 Numéro du passeport
- 11 Date de délivrance du passeport
- 12 Date de permission pour le débarquement
- 13 Statut de résidence (s'agissant des statuts de résidence et de statut qui permet la résidence permanente à titre de résident spécial permanent, conformément à la loi d'immigration)
- 14 Durée de résidence
- 15 Lieu de résidence
- 16 Nom et prénom du chef de famille*
- 17 Relation avec le chef de famille



B Enregistrement d'étranger

▣ [B Enregistrement d'étranger](#)

- 18 Au cas où le requérant est le chef de famille, noms et prénoms, date de naissances, nationalités et liens par rapport au chef de famille de tous les membres de la famille(excepté le chef de famille)
- 19 Noms et prénoms, date de naissances, nationalités des parents et l'époux(se) du concerné qui se trouvent au Japon (si le requérant est le chef de famille, les parents et son époux (se) étant membres de la famille sont exemptés)
- 20 Nom et adresse du lieu de travail ou du bureau (à la date du 1er décembre, 2006(Heisei 18))

(à la date du 1er decembre, 2006(Heisei 18))

* Famille

Il s'agit d'un groupe de personnes qui partagent un habitat et un budget (la vie quotidienne). Le chef de famille est le représentant de la famille, c'est-à-dire, la personne clef pour le maintien du budget (ayant le revenu). Si vous êtes célibataire, la famille est composée d'une personne et le chef de famille c'est vous-même.